

ANNEXE 5

Sites Natura 2000

LA VALLEE DE L'EPTE

Site proposé au titre de la Directive Habitats pour les habitats et espèces suivants :

Habitats :

- milieux herbacés : **pelouse karstique, pelouse calcicole à orchidées**, formation à genévriers
- milieux forestiers : hêtraie calcicole, **forêt de ravin**
- autres milieux : grotte, cours d'eau à renoncules

Espèces :

- insectes : Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*), Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*), **Ecaille chinée (*Callimorpha quadripunctaria*)**,
- chauves-souris : Grand Murin (*Myotis myotis*), Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), Vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), Vespertilion de Bechstein (*Myotis bechsteini*)
- poissons : Chabot (*Cottus gobio*), Lamproie de Planer (*Lampetra planeiri*)

Superficie (ha) : 332

Liste des communes concernées : BERTHENONVILLE, BOUCHEVILLIERS, BUS-SAINT-REMY, CHATEAU-SUR-EPTE, DAMPSMESNIL, FOURGES, GIVERNY, SAINTE-GENEVIEVE-LES-GASNY, VERNON

Qualité et importance : Affluent de la Seine, l'Epte a creusé comme elle le grand plateau crayeux du bassin parisien, induisant, dans sa vallée au niveau des versants, les mêmes types de milieux calcicoles, pelouses et bois, avec toutefois des affinités plus nettement continentales et méridionales. Sur ces coteaux la vallée présente quatre habitats calcicoles éligibles à la Directive, se répartissant en deux séries :

- une série herbacée : les formations herbeuses calcicoles, avec trois habitats et deux espèces éligibles à la Directive

- les **pelouses karstiques** : elles occupent les hauts et les flancs des coteaux, la végétation y est rase et clairsemée, dominée par des espèces supportant des conditions de fort ensoleillement et des sols très minces. Certaines sont très rares en Normandie comme l'astragale de Montpellier qui présente plusieurs stations en aval de la vallée.

- les **pelouses calcicoles**, riches en orchidées remarquables. Cet habitat présente un intérêt exceptionnel par sa richesse en espèces rares pour la région. Autrefois entretenues avec un pâturage extensif, elles sont aujourd'hui menacées par l'enfrichement et le boisement.

- les formations à genévriers sur pelouses calcaires, habitat à rapprocher des pelouses sèches mais qui s'en distingue par la présence du genévrier, petit conifère très piquant. Cet habitat est très localisé, assez bien conservé mais menacé également par l'enfrichement.

Ces habitats herbacés accueillent de nombreux papillons rares dont deux sont éligibles à la Directive : le Damier de la Succise et l'Ecaille chinée.

- une série boisée, avec deux habitats forestiers éligibles:

- la hêtraie calcicole

- la **forêt de ravin**, colonisant les fortes pentes ombragées, dominée par le frêne et l'érable et caractérisée par une strate herbacée dominée par les fougères.

Les milieux boisés du site abritent le Lucane cerfvolant, très gros insecte dont la larve vit dans le bois mort.

Sur ces versants, la vallée de l'Epte présente plusieurs grottes intéressantes pour leurs populations de chauves-souris.

Des habitats éligibles sont également présents dans le fond de la vallée. Au niveau de la confluence de l'Epte avec la Seine, la vallée s'élargit pour développer une zone humide qui, malgré une dégradation assez importante, présente encore une **forêt alluviale** éligible. Dominée par l'aulne, elle abrite une des rares stations de l'Impatience " ne-me-touchez-pas ", espèce exceptionnelle en Haute Normandie.

Enfin, le lit même de la rivière abrite de remarquables herbiers à renoncules flottantes, rendant éligible une partie importante du cours de la rivière.

Cette éligibilité est renforcée par la présence du Chabot, et de la Lamproie de Planer, deux espèces de poissons de l'annexe II de la Directive.

Vulnérabilité : Comme toutes les rivières, la qualité de l'Epte dépend des activités sur le bassin versant. Des risques de pollutions agricoles et urbaines existent.

Pour le coteau, le problème majeur réside dans l'abandon des pratiques culturelles.

Orientations de gestion : Le document d'objectifs est rédigé par le Conservatoire des sites naturels de Haute Normandie.

Les premières constatations réalisées sur le site font apparaître que la principale menace pour les milieux herbacés calcicoles des versants est l'enfrichement suite à l'absence de gestion. L'objectif de gestion sera donc prioritairement la mise en place, sur la base du volontariat et avec l'aide de contrats Natura 2000, d'une gestion limitant le développement des espèces envahissantes, par fauche ou pâturage sur l'ensemble des milieux herbacés du site. D'ores et déjà, plusieurs propriétaires ont conventionné la gestion d'une partie des pelouses avec le Conservatoire des sites naturels de Haute Normandie.

Le principal objectif de gestion des milieux forestiers calcicoles est le maintien de futaies claires ou de taillis sous futaie permettant le développement d'une flore de sous-bois diversifiée, en favorisant la régénération naturelle. Dans les secteurs très pentus et les forêts de ravins, il sera préconisé l'évolution vers une conduite irrégulière des peuplements forestiers. Le maintien au sol de troncs morts et de souches favorisera le Lucane.

La gestion de la zone humide et du cours d'eau sera orientée vers la restauration de la qualité des milieux plus ou moins dégradée par les différentes activités situées sur le bassin versant de la rivière.

Etat : SIC enregistré

Date d'état : 12/2004



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR2300128 - Vallée de l'Eure

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	5
4. DESCRIPTION DU SITE	8
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	9
6. GESTION DU SITE	10

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC)	1.2 Code du site FR2300128	1.3 Appellation du site Vallée de l'Eure
1.4 Date de compilation 31/12/1995	1.5 Date d'actualisation 10/04/2019	

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Haute-Normandie	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.haute-normandie.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 30/04/2002



(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 12/12/2008

(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 26/12/2008

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000020124390

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 1,14694°

Latitude : 49,17611°

2.2 Superficie totale

2981,86 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
23	Haute-Normandie

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
27	Eure	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
27003	ACQUIGNY
27005	AILLY
27014	AMFREVILLE-SUR-ITON
27020	ARNIERES-SUR-ITON
27025	AUTHEUIL-AUTHOUILLET
27076	BOISSET-LES-PREVANCHES
27081	BONCOURT
27099	BOULAY-MORIN (LE)
27118	BROSVILLE
27123	CAILLOUET-ORGEVILLE
27124	CAILLY-SUR-EURE
27127	CANAPPEVILLE
27140	CHAMBRAY
27171	CORMIER (LE)



27190	CROISY-SUR-EURE
27191	CROIX-SAINT-LEUFROY (LA)
27193	CROTH
27220	EPIEDS
27229	EVREUX
27230	EZY-SUR-EURE
27231	FAINS
27254	FONTAINE-SOUS-JOUY
27273	GADENCOURT
27278	GARENNES-SUR-EURE
27312	HARDENCOURT-COCHEREL
27321	HAYE-LE-COMTE (LA)
27335	HEUDREVILLE-SUR-EURE
27339	HONDOUVILLE
27342	HOUETTEVILLE
27343	HOULBEC-COCHEREL
27353	IRREVILLE
27355	IVRY-LA-BATAILLE
27358	JOUY-SUR-EURE
27375	LOUVIERS
27397	MENILLES
27400	MEREY
27403	MESNIL-JOURDAIN (LE)
27406	MESNIL-SUR-L'ESTREE
27412	MONTAURE
27423	MUZY
27429	NEUILLY
27439	NORMANVILLE
27448	PACY-SUR-EURE
27451	PARVILLE
27456	PINTERVILLE
27465	PLESSIS-HEBERT (LE)
27501	ROUVRAY
27611	SAINT-VIGOR
27666	VACHERIE (LA)



27674	VAUX-SUR-EURE
-------	---------------

2.7 Région(s) biogéographique(s)
Atlantique (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3140 <i>Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.</i>		-1 (-,03 %)						
4030 <i>Landes sèches européennes</i>		0,78 (0,03 %)		M	C	C	C	C
5130 <i>Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires</i>		13,02 (0,48 %)		G	B	C	B	B
6110 <i>Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alysson-Sedion albi</i>	X	0,02 (0 %)		M	D			
6210 <i>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)</i>		376,76 (13,97 %)		G	B	C	C	B
6510 <i>Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</i>		7 (0,23 %)		G	B	C	B	B
8160 <i>Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard</i>	X	4,17 (0,14 %)		G	A	C	C	B
9120 <i>Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)</i>		3,57 (0,13 %)		G	C	C	A	B
9130 <i>Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum</i>		1140 (38,24 %)		G	B	C	B	A
9180 <i>Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion</i>	X	37 (1,24 %)		G	B	C	B	B

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».



3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A B C			
				Min	Max				C R V P	Pop.	Cons.	Isol.
I	1065	Euphydryas aurinia	p			i	R	M	C	C	C	B
I	1083	Lucanus cervus	p			i	C	P	C	B	C	C
M	1304	Rhinolophus ferrumequinum	p			i	R	M	C	B	C	B
M	1321	Myotis emarginatus	p			i	R	M	D			
M	1323	Myotis bechsteinii	p			i	R	M	C	C	C	C
M	1324	Myotis myotis	p			i	P	M	D			
I	6199	Euplagia quadripunctaria	p			i	C	P	C	B	C	B

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
I		Cicadetta montana			i	P						X
I		Drymonia querna			i	P						X



I		Phyllodesma tremulifolia			i	P						X
I		Hypochalcia lignella			i	P						X
P		Gentiana cruciata			i	P						X
P		Hepatica nobilis			i	P						X
P		Limodorum abortivum			i	P			X			
P		Lithospermum purpureocaeruleum			i	P						X
P		Peucedanum cervaria			i	P						X
P		Trinia glauca			i	P						X
R		Lacerta viridis			i	P	X					X

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N09 : Pelouses sèches, Steppes	15 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	1 %
N16 : Forêts caducifoliées	81 %
N21 : Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	2 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %

Autres caractéristiques du site

La vallée d'Eure constitue un couloir creusé dans le plateau crétacé du bassin parisien orienté sud nord. Les pentes de la vallée présentent des pelouses sur rendzine.

Alors que le climat haut normand est de type océanique tempéré, le sud de la vallée d'Eure se caractérise par un climat d'affinité méridionale (seulement 600mm de précipitations par an, températures estivales et ensoleillement nettement supérieur au reste de la Haute Normandie). L'orientation sud nord de la vallée et le caractère calcicole des pentes, permettent une remontée de ces influences méridionales tout le long de la vallée.

Vulnérabilité : Les pelouses calcaires sont menacées par l'embroussaillage lié à leur abandon. Les milieux forestiers sont peu menacés du fait des fortes pentes sur lesquelles ils se développent.

4.2 Qualité et importance

La vallée d'Eure possède sur ses deux versants des pelouses et bois calcicoles exceptionnels sur les plans botanique et entomologique. Ils constituent en effet des sites remarquables à orchidées (habitat prioritaire d'intérêt communautaire) et abritent plusieurs insectes d'intérêt communautaire dont *Callimorpha quadripunctata*, espèce prioritaire.

Outre ces espèces, les coteaux abritent de nombreuses espèces protégées et rares au niveau régional et national.

En plus de ce grand intérêt patrimonial, la vallée possède un intérêt biogéographique. Elle constitue en effet un couloir de remontée des influences méridionales et continentales. La vallée est ainsi pour plusieurs espèces la station la plus septentrionale ou occidentale et elle assure la transition entre l'aire du mésobromion et celui du xerobromion.

Le site est éclaté, et ne comprend que des bois et pelouses, le milieu interstitiel étant de médiocre qualité (cultures, urbanisation). Toutefois, le maintien de l'ensemble de ces pelouses et bois est nécessaire pour préserver la continuité biologique entre les différents éléments ; il est essentiel à la pérennité et au maintien de la biodiversité de l'ensemble.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I
H	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
H	B01.02	Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)		I



N	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		O
N	B01	Plantation forestière en milieu ouvert		O
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
L	A04	Pâturage		I
M	B	Sylviculture et opérations forestières		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------------

4.5 Documentation

BARDAT J., 1993 - Phytosociologie et écologie des forêts de Haute-Normandie leur place dans le contexte sylvatique ouest-européen. Thèse Doc.Etat 1993 . Bulletin de la Société Botanique du Centre Ouest, nouvelle série. n°spécial 11-1993.

SAUVAGERE M. Un site entomologique méconnu La vallée du Bois Bicot à Acquigny (Eure).

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
00	Aucune protection	100 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site



6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Normandie

Adresse : Rue Pierre De Coubertin 76800 Saint-Etienne du Rouvray

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

- Oui
- Nom : DOCOB Tome 1
Lien : http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/385_DocobFR2300128-Tome 1.pdf
- Nom : DOCOB Tome 2
Lien : http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/385_DocobFR2300128-Tome 2.pdf
- Nom : DOCOB Tome 3
Lien : http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/385_DocobFR2300128-Tome 3.pdf
- Nom : Synhtèse DOCOB Vallée d'Eure
Lien : http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/385_DocobFR2300128-Synthèse.pdf

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation

Quelques hectares sont gérées par le Conservatoire des sites naturels de Haute-Normandie. Le site inclut 49,39 ha dépendant des "terrains de la donation Auger " appartenant en toute propriété au ministère de la défense et affecté à l'armée de l'air. Il s'agit de terrains de manoeuvre. Le classement ne devra pas remettre en cause ces activités militaires. En outre les forêts présentes sur ces terrains militaires font l'objet d'une convention de gestion auprès de l'ONF.



Fiche d'identité du site Natura 2000
**ZPS « TERRASSES ALLUVIALES
DE LA SEINE »**

(site n° FR 2312003)

PRÉAMBULE

La biodiversité est la diversité de la vie sous toutes ses formes, et elle constitue le socle de tout type d'activité. Cette biodiversité est actuellement en danger, il est donc essentiel d'agir pour qu'elle soit préservée. L'engagement de la France sur le sujet se traduit, entre autres, par la mise en place du réseau Natura 2000 qui existe dans tous les États membres de l'Union Européenne.

Le réseau Natura 2000 est un réseau de sites ayant pour objet la préservation de la biodiversité, via la protection d'un ensemble d'habitats et d'espèces « d'intérêt communautaire ».

Sur chacun des sites, plusieurs démarches sont entreprises :

- **Concertation et animation** : un plan de gestion, appelé « Document d'Objectifs » (DOCOB) est établi en concertation avec les acteurs locaux, et validé par un Comité de Pilotage (COPIL). Ce DOCOB est ensuite mis en œuvre par une structure animatrice, désignée par le COPIL. Cette mise en œuvre se base en grande partie sur le contractuel : il s'agit de promouvoir et de mettre en œuvre des bonnes pratiques de gestion sur le site.

- **Prévention** : un régime d'évaluation des incidences sur le réseau Natura 2000 s'applique plus particulièrement en site Natura 2000 : l'objectif est de s'assurer que tout nouveau projet ne porte pas atteinte aux habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le site. Si l'évaluation des incidences Natura 2000 conclut à des effets significatifs sur leur conservation, le porteur de projet devra prendre des mesures afin de supprimer ou réduire les impacts négatifs du projet.

La Haute-Normandie comprend 34 sites Natura 2000 répartis sur l'ensemble du territoire. La cartographie du réseau est disponible en annexe 1. Elle est accessible sur internet dans l'outil [C@rmen](#) du ministère en charge de l'écologie :

http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/17/nature_bio_gest.map
(+ décochez les couches qui ne concernent pas Natura 2000)

LOCALISATION

Région, Département : Haute-Normandie, Eure (27)

Superficie : 3 694 ha

Nombre de communes : 18 (liste en annexe 2)

Altitude maximale : 71 mètres

Région biogéographique : Atlantique

% du site en SAU : 22% (814 ha)

% du site en forêt : 22%

% du site en milieu naturel hors forêt et SAU : 50 % (incluant les secteurs des carrières en cours d'aménagement)

DOCUMENT D'OBJECTIFS

Structure animatrice post-DOCOB : Communauté d'Agglomération Seine Eure

Date d'achèvement : 13 septembre 2012

Date de mise à jour : 13 septembre 2012

Arrêté d'approbation du DOCOB : 12 décembre 2006

Arrêté ministériel de désignation en ZPS : 3 mars 2006



PRÉSENTATION DU SITE

La ZPS des Terrasses alluviales s'étend de Martot à Notre-Dame-de l'Isle dans la vallée de la Seine, axe migratoire important pour les oiseaux. Elle occupe une partie des terrasses alluviales de la Seine et s'étend notamment sur les boucles de Léry Poses, d'Andé-Muids, des Andelys, de Courcelles- Bouafles, ainsi que sur les zones alluviales de Criquebeuf – Martot et de Gaillon-Aubevoye.

Ce site, spécifique à la préservation des oiseaux, concernent à la fois la préservation des espèces fréquentant les pelouses et milieux ouverts des terrasses (Oedicnème criard, Petit Gravelot), mais également les oiseaux d'eau utilisant en particulier les nombreux étangs, issus de l'extraction des granulats, présents sur le site.

Il s'agit d'un site majeur reconnu pour la migration, l'hivernage ou la nidification de nombreux oiseaux d'intérêt communautaire.



Tadornes de Belon



Sarcelles d'hiver



Oedicnème criard

ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DU SITE

Sur l'ensemble du site, 297 taxons d'oiseaux ont été observé au moins une fois, ce qui en fait le site le plus riche de Haute Normandie juste derrière la baie de Seine. Le territoire accueille ainsi 53% des taxons observés en France.

Concernant les espèces d'intérêt communautaire, sur les 297 taxons du territoire :

- 74 espèces sont des espèces de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux,
- 83 espèces sont des espèces correspondant à la définition de l'article 4.2 de la Directive.

Afin de prioriser les axes d'interventions sur ce site, seules ont été retenus les espèces régulières (présentes chaque année) et non considérées comme échappées ou introduites, soit au final :

- **28 espèces de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux,**
- **51 espèces correspondant à la définition de l'article 4.2**

Suite à un travail avec les experts ornithologiques, ces 79 espèces d'intérêt communautaire ont été hiérarchisées et classées au regard de leur milieu de vie, de leurs statuts de conservation, de leur régularité et de leur représentativité.

Ce classement hiérarchique des espèces d'intérêt communautaire par grand type de milieu de vie est présenté dans le tableau suivant.

Grand milieu de vie	Code	Nom scientifique	Nom commun	Intérêt du site
Milieux secs plus ou moins embroussaillés (pelouses, landes ...)	A133	<i>Burhinus oedicanus</i>	Œdicnème criard	Fort
	A061	<i>Aythya fuligula</i>	Fuligule morillon	Fort
	A176	<i>Larus malanocephalus</i>	Mouette mélanocéphale	Fort
	A338	<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	Fort
	A193	<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	Fort
	A224	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	Fort
	A179	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse	Fort
	A195	<i>Sternula albifrons</i>	Sterne naine	Fort
	A048	<i>Tadorna tadorna</i>	Tadorne de belon	Modéré
Roselières	A136	<i>Charadrius dubius</i>	Petit gravelot	Modéré
	A021	<i>Botaurus stellaris</i>	Butor étoilé	Fort
	A022	<i>Ixobrychus minutus</i>	Blongios nain	Fort
	A118	<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau	Modéré
	A081	<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	Modéré
Vasières	A295	<i>Acrocephalus schoenobanus</i>	Phragmite des joncs	Modéré
	A151	<i>Philomachus pugnax</i>	Combattant varié	Fort
	A153	<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	Fort
	A156	<i>Limosa limosa</i>	Barge à queue noire	Fort
	A168	<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette	Modéré
	A162	<i>Tringa totanus</i>	Chevalier gambette	Modéré
	A132	<i>Recurvirostra avosetta</i>	Avocette élégante	Modéré
	A026	<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	Modéré
	A149	<i>Calidris alpina</i>	Bécasseau variable	Modéré
	A027	<i>Ardea alba</i>	Grande Aigrette	Modéré
	A169	<i>Arenaria interpres</i>	Tournepierrre à collier	Modéré
	A137	<i>Charadrius hiaticula</i>	Grand gravelot	Modéré
	A141	<i>Pluvialis squatarola</i>	Pluvier argenté	Faible
	A165	<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier culblanc	Faible
	A164	<i>Tringa nebularia</i>	Chevalier aboyeur	Faible
	A145	<i>Calidris minuta</i>	Bécasseau minute	Faible
A161	<i>Tringa erythropus</i>	Chevalier arlequin	Faible	

Grand milieu de vie	Code	Nom scientifique	Nom commun	Intérêt du site
Hauts fonds végétalisés	A055	<i>Anas querquedula</i>	Sarcelle d'été	Fort
	A051	<i>Anas strepera</i>	Canard chipeau	Fort
	A005	<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé	Modéré
	A004	<i>Trachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux	Modéré
	A053	<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	Modéré
	A052	<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver	Modéré
	A131	<i>Himantopus himantopus</i>	Echasse blanche	Modéré
	A123	<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule Poule d'eau	Modéré
	A054	<i>Anas acuta</i>	Canard Pilet	Modéré
	A050	<i>Ana penelope</i>	Canard siffleur	Modéré
Berges abruptes	A229	<i>Alcedo attis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	Fort
	A249	<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage	Fort
Cultures et prairies	A142	<i>Vannellus vannellus</i>	Vanneau huppé	Fort
	A140	<i>Pluvialis apricaria</i>	Pluvier doré	Fort
	A082	<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint Martin	Fort
	A096	<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	Fort
	A182	<i>Larus canus</i>	Goéland cendré	Fort
	A160	<i>Numenius arquata</i>	Courlis cendré	Modéré
	A084	<i>Cyrus pygargus</i>	Busard cendré	Modéré
	A043	<i>Anser anser</i>	Oie cendré	Modéré
	A155	<i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois	Modéré
	A103	<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	Modéré
	A459	<i>Larus michahellis</i>	Goéland leucophée	Modéré
	A113	<i>Coturnix coturnix africana</i>	Caille des blés	Modéré
	A183	<i>Larus fuscus</i>	Goéland brun	Modéré
	A284	<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne	Faible
	A184	<i>Larus argentatus</i>	Goéland argenté	Faible
A041	<i>Anser albifront</i>	Oie rieuse	Faible	
Boisements humides et mésophiles	A023	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris	Fort
	A236	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	Fort
	A028	<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	Modéré
	A072	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	Modéré
	A087	<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	Modéré
	A086	<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe	Modéré
	A099	<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	Modéré
Plans d'eau	A059	<i>Aythya ferina</i>	Fuligule milouin	Fort
	A056	<i>Anas clypeata</i>	Canard souchet	Fort
	A008	<i>Podiceps nigricollis</i>	Grèbe à cou noir	Fort
	A068	<i>Mergellus albellus</i>	Harle piette	Fort
	A197	<i>Chlidonias niger</i>	Guifette noire	Fort
	A125	<i>Fulica atra</i>	Foulque macroule	Modéré
	A062	<i>Aythya marila</i>	Fuligule milouinan	Modéré
	A196	<i>Chlidonias hybrida</i>	Guifette moustac	Modéré
	A094	<i>Pandion haliaetus</i>	Balbusard pêcheur	Modéré
	A177	<i>Hydrocoloeus minutus</i>	Mouette pygmée	Modéré
	A070	<i>Mergus merganser</i>	Harle bièvre	Modéré
	A058	<i>Netta rufina</i>	Nette rousse	Modéré
	A003	<i>Gavia immer</i>	Plongeon imbrin	Modéré
	A067	<i>Bucephala clangula</i>	Garrot à œil d'or	Modéré
	A391	<i>Phalacrocorax carbo sinensis</i>	Grand cormoran	Statut spécifique

ACTIVITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Extraction de granulats

L'activité principale du site est relative à l'extraction des granulats. En effet, 67 % des terrasses alluviales inscrites en Natura 2000 ont déjà été exploitées et remises en état ou sont en cours d'exploitation. A ce titre, les projets de réaménagement des carrières et leur vocation est un enjeu important pour ce site pour garantir le maintien d'espèces (Œdicnème criard) ou le développement d'autres espèces.

Projet d'aménagement et d'urbanisme

De plus, le site étant localisé sur l'axe de développement économique de la Seine, plusieurs zones industrielles (Alizay-Pîtres-Le Manoir et Gaillon-Aubevoye) sont présentes sur le site ou à proximité immédiate. L'accès au fleuve est localement aménagé afin d'assurer le transport des produits et matériaux. Ainsi, la plus grande majorité des granulats produits sur les terrasses alluviales sont transportés par voie fluviale (à plus de 90%).

A noter le projet localisé à proximité du site de création d'une plate forme trimodale route/rail/fleuve et d'un port fluvial à Alizay sur le site de l'usine M-Real. Il entre dans la logique de développement économique de l'axe Seine.

Il est important de remarquer que la proximité de Rouen, Paris et des axes routiers et ferroviaires font que la pression urbaine est forte, en particulier au nord du site.

Tourisme et Loisirs

Le développement touristique est important sur le site, notamment avec la présence de la base régionale de plein air et de loisirs de Léry-Poses.

Activité agricole

L'agriculture représente 22 % de la surface du site. Cette dernière est essentiellement céréalière, en effet seuls 50 ha de prairie en SAU ont été recensés sur le site. Cette activité est en nette diminution, perdant de la surface au détriment des exploitations de granulats et de l'urbanisation.

Exploitation forestière

La surface boisée est également importante sur le site (22%). 7 plans simples de gestion sont présents sur le territoire et représentent 273 ha. A noter que ces boisements sont majoritairement jeunes (< 50 ans) et issus des programmes de réaménagements de carrières.



Héron cendré

Les enjeux du site relèvent majoritairement de la préservation des milieux de vie des oiseaux :

☞ **Milieux secs plus ou moins embroussaillés (dont les îlots des étangs)**

Ces milieux correspondent aux différents stades d'évolution des milieux pelousaires des terrasses alluviales, que ce soit du stade pionnier (sol nu) au stade en cours d'embuissonnement (pelouses fortement piquetées de broussailles ou ligneux, landes sèches). Ces milieux présents historiquement sur les terrasses sont en forte régression et sont soumis soit à une pression urbaine et/ou industrielle, soit à une déprise importante. Leur conservation est l'enjeu principal du site.

☞ **Roselières**

Sur la ZPS, plusieurs espèces d'oiseaux sont inféodées quasi exclusivement aux roselières. Bien que la superficie de ce milieu naturel semi-aquatique soit relativement faible sur le site, il possède une patrimonialité forte du fait des espèces particulièrement rares qu'il accueille.

☞ **Vasières**

Les vasières des étangs de la ZPS présentent un intérêt pour assurer repos et source d'alimentation pour les limicoles en migration. On peut également ajouter ici les prairies humides (peu présentes sur le site) et les cultures inondées qui accueillent temporairement ces espèces. Le maintien du marnage des étangs est primordial pour l'accueil de ces migrateurs.

☞ **Haut-fonds végétalisés**

Les hauts-fonds végétalisés correspondent aux zones des étangs toujours exondées, peu profondes (inférieures à 1,5 à 2 m) et sur lesquels se développent des herbiers aquatiques.

☞ **Berges abruptes**

Cet habitat est important pour assurer la présence de deux espèces : le Martin pêcheur, dans le cas de berge abrupte en secteur boisé et surtout l'Hirondelle de rivage.

☞ **Cultures et prairies**

Ces milieux correspondent à des secteurs de nourrissage importants pour de nombreuses espèces.

☞ **Boisements humides et mésophiles**

Bien présents sur le site, ces milieux ne présentent pas d'enjeu spécifique, excepté pour éviter le dérangement des espèces inféodées.

☞ **Plans d'eau**

Il s'agit des milieux aquatiques allant au-delà des hauts-fonds. Bien présents sur le site, ces milieux ne présentent pas d'enjeu spécifique

A noter que l'ensemble des milieux sont soumis à une **colonisation importante d'espèces exotiques envahissantes** qu'elles soient végétales ou animales. Une attention au regard des impacts de ces espèces sur les milieux naturels présents est impérative au regard de l'axe de colonisation que représente la Seine.



Vanneaux huppés

OBJECTIFS PAR TYPE DE MILIEUX OU D'ACTIVITÉS

41 objectifs de développement durable ont été définis pour la ZPS "Terrasses alluviales de la Seine"

	OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	Priorité de l'objectif
Génie écologique ou assimilé	Restaurer et gérer les pelouses des terrasses alluviales	Prioritaire
	Préserver les stations à Biscutelle de Neustrie	Prioritaire
	Maintenir et restaurer les prairies de fauche	Secondaire
	Maintenir et restaurer les landes sèches	Secondaire
	Préserver et restaurer les mares, milieu de vie des amphibiens et des oiseaux	Secondaire
	Préserver et restaurer des pools de mares en prenant en compte les stades d'évolution de la végétation aquatique	Secondaire
	Maintenir, créer et entretenir les haies	Secondaire
	Maintenir, créer et entretenir les arbres têtards	Secondaire
	Préserver les chemins ruraux et leurs marges écologiques	
	Surveiller et gérer les espèces exotiques envahissantes animales et végétales	Prioritaire
Gestion de la Seine	Contribuer à l'amélioration de la qualité de la Seine	Secondaire
Gestion des étangs	Maintenir ou restaurer la qualité des eaux des étangs et des mares	Secondaire
Agriculture	Développer l'élevage et le pâturage sur les terrasses alluviales	Prioritaire
	Améliorer le ratio prairies/cultures en augmentant la proportion de prairies	Prioritaire
	Favoriser la réduction des intrants (engrais et phytosanitaires)	Secondaire
Sylviculture	Assurer la conformité des documents de gestion forestière avec le document d'objectifs	Prioritaire
	Préserver ou mettre en œuvre des zones ouvertes (clairières, mares, landes) dans les boisements	Secondaire
	Informier et sensibiliser sur les pratiques sylvicoles à privilégier pour le maintien et la restauration des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	Secondaire
Urbanisme et aménagement du territoire	Assurer la cohérence entre les documents d'objectifs de la Vallée de Seine et les documents d'urbanisme ou projet d'aménagement du territoire	Prioritaire
	Assurer la compatibilité entre les activités économiques et le maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, tout en tenant compte des habitants	
	Préserver les pelouses de toute urbanisation ou modification de gestion de la parcelle (boisement...)	Prioritaire
	Proposer des mesures de préservation réglementaires sur les zones à enjeux majeurs	Secondaire
	Eviter tout nouveau boisement des terrasses alluviales (conserver le caractère ouvert des terrasses alluviales)	Secondaire
	Mettre en place un entretien raisonné des bords de route	
Carrières et industries	Faire respecter la législation en matière d'engins motorisés dans les espaces naturels	Prioritaire
	Orienter les réaménagements des carrières vers le maintien et la restauration des systèmes pelousaires des terrasses alluviales	Prioritaire
	Pérenniser les aménagements écologiques des carrières suite aux rétrocessions ou au rendu des terrains à des propriétaires	Secondaire
Communication et activités récréatives	Proposer des orientations de gestion écologique pour les projet soumis à évaluation d'incidences	Prioritaire
	Communiquer sur les habitats et les espèces des terrasses alluviales auprès du grand public, des scolaires et de publics spécialisés	Prioritaire
	Rendre accessible les connaissances scientifiques	Secondaire
	Informier et communiquer sur les bonnes pratiques à respecter dans les sports de nature	Secondaire
	Informier le grand public sur les espèces exotiques envahissantes	Prioritaire
	Informier les usagers sur les enjeux relatifs à Natura 2000	Secondaire
Suivi	Informier et sensibiliser le grand public et les professionnels pour une meilleure adaptation des pratiques vétérinaires et phytosanitaires aux regards des enjeux écologiques	Secondaire
	Assurer un suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire	Prioritaire
	Améliorer les connaissances sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire	Secondaire

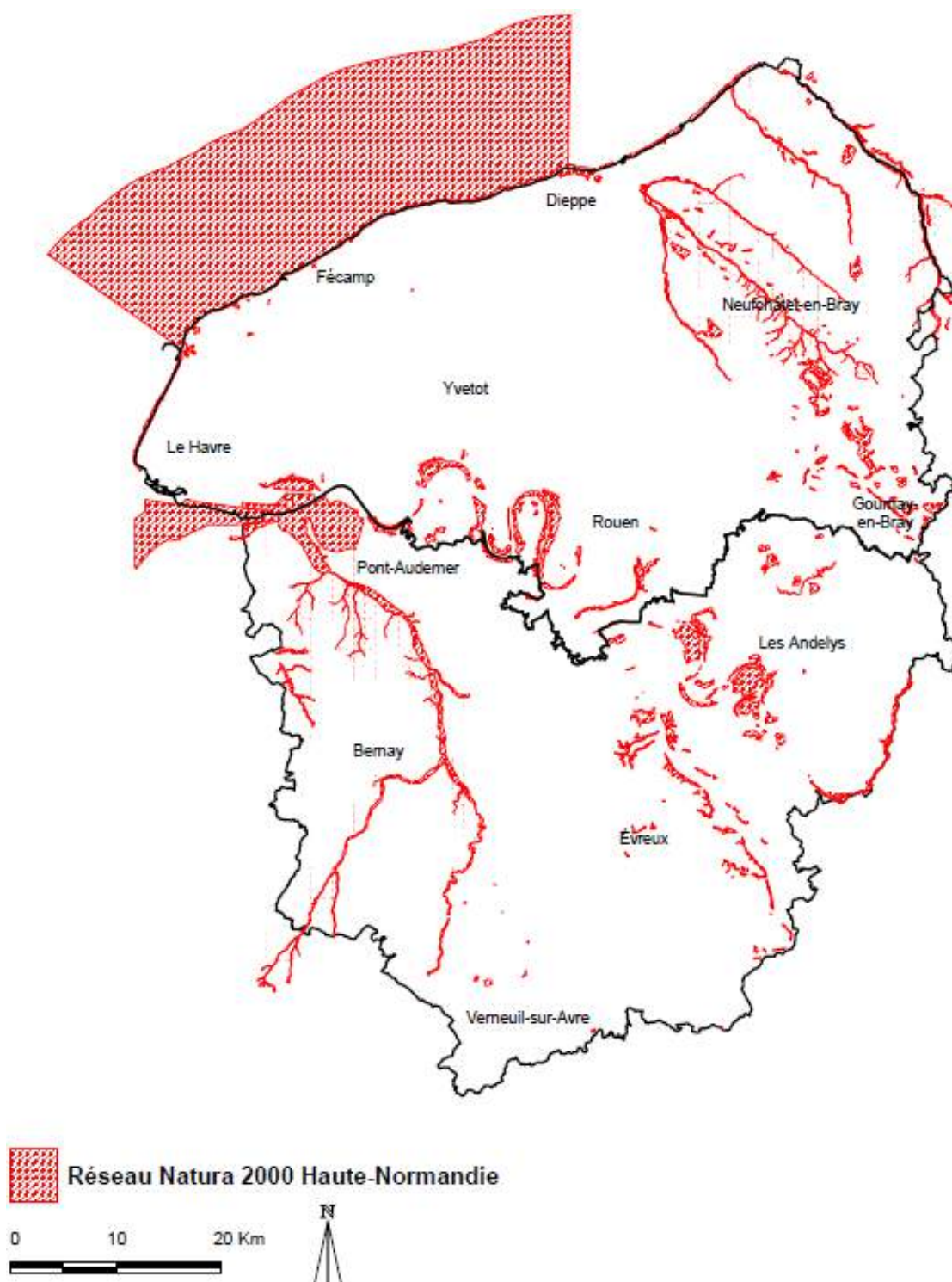
IMPACT DES ACTIONS SUR LES HABITATS ET ESPÈCES

Milieu de vie des oiseaux de la Directive « Oiseaux » ou à restaurer au titre de cette directive	Principales actions favorables à la préservation, voire la restauration du milieu de vie	Principales actions défavorables, voire incompatibles avec la préservation du milieu de vie
Milieus secs plus ou moins embroussaillés	- Maintien de pelouses sèches des terrasses alluviales et de zones à sol nus -Maintien et entretien des îlots sur les étangs (ouverture des milieux)	-Déprise et envahissement par les ligneux -Destruction par toute intervention humaine (motocross, urbanisation, carrières, boisement...) et en l'absence de toute compensation -Mise en culture -Variation des niveaux d'eau en période de reproduction pour les îlots
Roselières	- Maintien et restauration de roselières	-Envahissement par les ligneux ou par des espèces invasives
Vasières	- Maintien de vasières et de zones inondables Maintien des variations des niveaux d'eau des étangs	-Envahissement des berges par les ligneux ou par des espèces invasives -Absence de variation de niveau d'eau
Hauts fonds végétalisés	- Maintien des herbiers aquatiques, source d'alimentation et zone de reproduction	-Présence d'espèces invasives
Berges abruptes	- Maintien des fronts de taille ou autres milieux de substitution pour l'Hirondelle des rivages Maintien de quelques secteurs de berges abruptes boisées en bord d'étang ou de Seine (mais cela ne doit pas être une majorité)	
Cultures et prairies	- Maintien des cultures et des prairies	-Diminution des prairies et des zones refuges (bandes enherbées, haies, ...) dans les cultures
Boisements humides et mésophiles	- Maintien des boisements où nichent les ardéidés - Maintien d'une alternance de boisements – prairies- cultures - Maintien du caractère humide des boisements alluviaux - Maintien d'arbres sénescents ou morts	-Gestion sylvicole non adaptée
Plans d'eau	- Maintien des herbiers aquatiques	-Pollution des eaux des étangs -Absence d'herbiers et de faune aquatique (source d'alimentation)
Tous les milieux	-Élimination des espèces exotiques envahissantes -Maintien d'une mosaïque de milieux diversifiés	-Introduction d'espèces exogènes -Destruction des milieux interstitiels « corridors biologiques » -Prélèvement d'individus

Au-delà des actions favorables ou défavorables à la préservation, voire à la restauration des milieux de vie des oiseaux, il convient de mentionner les actions ayant un impact directement sur les espèces :

- **Le dérangement des oiseaux** par toute activité humaine est un des impacts majeurs pour de nombreuses espèces, que ce soit en période de nidification ou d'hivernage. Aussi le maintien de zones de quiétude à l'échelle du site Natura 2000 est primordial pour garantir la préservation de l'ensemble des espèces présentes sur le site. Il conviendrait notamment de définir de nouvelles zones de quiétude.
- Pour la majorité des oiseaux, **les traitements phytosanitaires et vétérinaires** peuvent diminuer localement et de façon notable la ressource alimentaire, que ce soit les insectes (traitements vétérinaires ayant un impact non négligeables sur les coprophages) ou les végétaux (désherbage chimique...).
- **La prédation par les espèces invasives** : Certaines espèces nidifiant au sol, notamment sur les îlots (sternes, mouettes mélanocéphales...) voient leurs œufs prédatés par les espèces considérées comme non autochtones et invasives telles que le Rat musqué, la Bernache du Canada... A noter que la concurrence avec des espèces exotiques envahissantes peut également être très défavorable au maintien de certaines espèces, en particulier pendant les périodes de nidifications.

ANNEXE 1 : RÉSEAU NATURA 2000 EN HAUTE-NORMANDIE



ANNEXE 2 : COMMUNES DU SITE

Nota : la cartographie des habitats d'intérêt communautaire se trouve sur C@rmen

Code INSEE	Nom de la commune	Surface dans site (en ha)
27275	Gaillon	134,72
27473	Port-Mort	24,69
27188	Criquebeuf-sur-Seine	142,06
27422	Muids	127,44
27599	Saint-Pierre-la-Garenne	54,81
27394	Martot	38,71
27647	Tosny	739,44
27180	Courcelles-sur-Seine	141,34
27440	Notre-Dame-de-l'Isle	148,71

Code INSEE	Nom de la commune	Surface dans site (en ha)
27474	Poses	229,41
27651	Tournedos-sur-Seine	202,87
27015	Andé	32,18
27471	Porte-Joie	4,58
27365	Léry	120,26
27528	Le Vaudreuil	33,94
27701	Val-de-Reuil	617,27
27097	Bouafles	414,19
27058	Bernières-sur-Seine	480,62